

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-
Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

Le 25 août 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE256634003

Accorder un contrat à Sogica inc., pour les services professionnels de gestion, d'entretien et d'évolution du système Imagétique de la cour municipale de Montréal, pour une période de 28 mois, avec 3 options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 551 295,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20970 (1 soumissionnaire).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE256634003

Accorder un contrat à Sogica inc., pour les services professionnels de gestion, d'entretien et d'évolution du système Imagétique de la cour municipale de Montréal, pour une période de 28 mois, avec 3 options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 551 295,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20970 (1 soumissionnaire).

À sa séance du 6 août 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant aux conditions suivantes :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.
 - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Le 13 août 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information, Direction sécurité publique et justice, Division processus judiciaire, ont expliqué que la cour municipale utilise le système Imagétique pour la numérisation, l'enregistrement et le traitement des constats d'infraction, des rapports, des plaidoyers ainsi que de divers documents intégrés aux dossiers judiciaires. Le contrat encadrant ce système venant à échéance à la fin 2025, la Ville a donc publié un appel d'offres du 26 mars au 13 mai 2025. Les exigences du contrat se situent essentiellement autour de quatre tâches : collecter des documents papier, les numériser et saisir les informations

manquantes; intégrer et indexer les documents numérisés dans la base Imagétique; assurer le bon fonctionnement du système; ainsi que son évolution au besoin.

L'appel d'offres a suscité l'intérêt de sept preneurs du cahier des charges et un seul a soumissionné. Parmi les six qui n'ont pas déposé d'offre, trois ont fourni une raison de désistement. Une firme est sous-traitante; un autre n'a pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer une soumission dans le délai alloué, et la troisième a mentionné que l'appel d'offres portait sur une technologie spécialisée qui ne relève pas de son champ d'intervention. La seule soumission a été soumise au comité de sélection, qui lui a attribué une note de 84,6, ce qui est très bien. Quant au prix déposé, il présente un écart de 4 % avec l'estimation.

Le Services s'est ensuite attardé aux critères pour lesquels le dossier se qualifie à la Commission. Concernant le critère du seul soumissionnaire conforme). Cela serait attribuable à la complexité des services, qui requièrent une expertise pointue en gestion, entretien et évolution du système, ainsi qu'à la rareté des ressources qualifiées. Pour ce qui est du critère qui stipule que l'adjudicataire en est à son troisième octroi consécutif, les responsables ont souligné l'expertise de la firme en lien avec le système Imagétique et ses connaissances de l'environnement technologique de la Ville.

Durant la période de questions, les commissaires ont voulu savoir s'il existait un lien entre ce contrat et celui octroyé en 2021, en lien avec le projet de cour municipale numérique. Le service de numérisation était l'une des composantes du projet, mais le contrat du fournisseur, qui avait le mandat de mettre en place la cour numérique, a été résilié devant les instances lors des conseils du mois de mars. Le présent contrat à Sogica inc. va permettre d'assurer la continuité des services à la cour municipale.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information, Direction sécurité publique et justice, Division processus judiciaire pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant aux conditions suivantes :*
 - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE256634003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.